

entrepreneurs et dévoués aux intérêts qui leur sont confiés, la Fédération ne peut manquer de remplir le but que se sont proposés ses fondateurs et organisateurs: la défense des intérêts commerciaux et leur avancement.

On ne s'imagine peut-être pas ce que représente d'intérêts cette Fédération, un



M. J. A. BEAUDRY, secrétaire.

coup d'oeil jeté sur les quatre branches du commerce de détail qui s'y sont ralliées en donnera un aperçu.

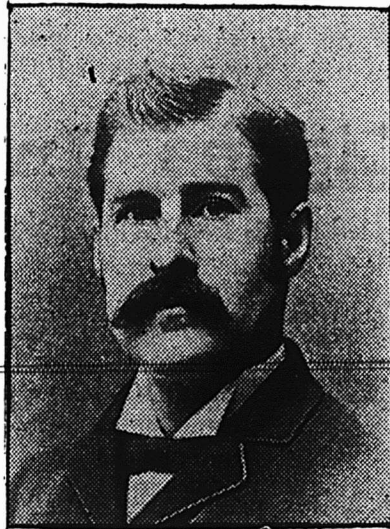
Les épiciers de détail de Montréal peuvent se chiffrer au nombre de 1400; en fixant à une moyenne de \$3,000 à \$3,500 les capitaux engagés par chacun d'eux dans les affaires nous resterons certainement plutôt en deçà, que nous n'irons au delà de la vérité et nous croyons pouvoir dire en toute assurance que les épiciers établis représentent un capital de \$4,500,000 au bas mot. Ils paient ensemble \$200,000 de taxes annuelles au gouvernement et \$150,000.00 à la municipalité.

Les bouchers, au nombre d'environ 900, représentent un ensemble de capitaux s'élevant approximativement à \$1,500,000 et paient annuellement \$50,000 à la ville.

Les 500 marchands de nouveautés représentent un capital d'au moins \$4,000,000 et les 500 marchands de chaussures de la ville ne peuvent représenter moins de \$1,500,000.

Tous ces chiffres sont évidemment trop bas; mais, en les acceptant pour vrais, nous voyons que les quatre branches de commerce affiliées à la Fédération représentent 3,200 marchands ayant \$11,500,000 placés dans les affaires. Un certain nombre de marchands sont également propriétaires d'immeubles et représentent encore, de ce fait, une somme importante.

Par les taxes de toute nature qu'ils



M. A. S. LAVALÉE, trésorier.

paient, les commerçants de détail sont les plus imposés de tous ceux qui paient taxe. Ils ont, par conséquent, quelque droit à la sollicitude et à la protection des gouvernements et des municipalités.

Jusqu'ici leurs forces éparpillées ne leur permettaient guère d'exercer sur les autorités une pression suffisante dans leurs poursuites légitimes. Maintenant que les marchands-détailliers se sont unis, ils seront plus aptes que par le passé à défendre leurs intérêts pour la protection desquels ils se sont ligüés.

#### LA RUE LEROYER

UNE pétition signée de quatre ou cinq noms a été présentée au Conseil Municipal pour demander l'annulation de l'homologation de la partie de la rue Leroyer comprise entre la rue Saint-Vincent et la Place Jacques-Cartier.

Une contre-pétition signée par une dizaine de propriétaires et un plus grand nombre de locataires intéressés a été également présentée au Conseil.

Le Comité de la Voirie s'est empressé de satisfaire les vœux des quatre ou cinq pétitionnaires et, chose presque incroyable, il a profité de l'occasion pour biffer du même coup toute la rue Leroyer projetée entre la rue Saint-Dizier et la rue Saint-Vincent dont la pétition ne parlait pas.

Nous voulons bien que les quatre ou cinq signataires de la pétition demandant le statu quo entre la rue Saint-Vincent et la Place Jacques-Cartier aient un intérêt réel à ce que la rue Leroyer ne soit pas percée à cet endroit, mais cet intérêt est purement personnel, simplement privé et doit s'effacer devant l'intérêt général.

Nous sommes d'avis que le Conseil Municipal, s'il adoptait les conclusions du Comité de la Voirie, manquerait à son devoir qui est de décongestionner tout un quartier où les périls de conflagration sont grands, en cas d'incendie et, où les nécessités du trafic demandent la création d'une voie de dégagement, pour évi-

ter l'encombrement continu des voitures de transport sur la rue Saint-Paul.

Nous ne parlerons pas de la question d'hygiène qui, cependant, a son importance. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur un plan de la ville pour comprendre quelle amélioration apporterait, sous ce rapport, la circulation d'air et de lumière au milieu des immenses pâtés de maisons existant actuellement sans solution de continuité entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame.

Nous nous demandons quelles raisons suffisantes le Conseil pourrait alléguer pour revenir sur la sage résolution prise antérieurement de percer d'un bout à l'autre la rue Leroyer dans les lignes homologuées et nous n'en voyons point qui justifient la décision du Comité de la Voirie.

Il nous semble que ce comité n'a eu en vue qu'une seule chose: se débarrasser des tracasseries des expropriations que nécessiterait le percement de la rue Leroyer. Si c'est la question d'argent qui embarrasse la Ville, d'autres expropriations peuvent attendre. Avant d'élargir des rues, il est plus pressant d'ouvrir celles qui ont été reconnues indispensables, et la rue Leroyer est indispensable pour les besoins du commerce de gros, pour les nécessités du mouvement du port, pour diminuer les chances de pertes immenses en cas d'incendie et enfin pour dégager les rues avoisinantes qui souffrent de la congestion du trafic.

#### ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS

Une grande démonstration de l'I. O. F. aura lieu, lundi le 30 mai prochain, dans la soirée, au manège militaire de Québec, à l'occasion de l'initiation de mille nouveaux membres.

La démonstration sera présidée par le Dr Oronyateka, Chef Suprême de l'Ordre, l'Hon. Docteur Montague, Organisateur Général, M. J. T. Rutherford, Haut Chef de la Province de Québec et M. J. B. Alarie, surintendant de l'Ordre dans la Province de Québec. Le lendemain, mardi, un grand banquet sera donné à l'Hôtel Saint-Louis en l'honneur des distingués visiteurs.

#### Mocha, Java, Maracaïbo

La New-York Coffee Co., de London, Ont., offre à des prix attrayants des cafés verts ou rôtis: Mocha, Java ou Maracaïbo, dont elle garantit l'authenticité. Cette compagnie livre l'article demandé. Le commerce est invité à envoyer une commande d'essai; la New-York Coffee Co. se flatte de conserver les clients qu'elle aura servis une première fois.

#### CITRON ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière, Téléphone Bell, Est 1122, Montréal,